

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces	la ligne....	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 13 MARS

OPPORTUNISTES & RADICAUX

Les premiers déclarent que MM. Floquet, Clémenceau, de Freycinet, ne se sont pas disculpés.

Le *Journal des Débats* termine de la sorte un article dans lequel les « trois témoins » sont délicatement exécutés :

« Si jamais Cornélius se relève et si, comparissant devant les magistrats de France qui ne paraissent pas très impatientes de le voir, il est confronté avec M. Clémenceau et M. de Freycinet, dans le regard qu'il leur adressera, il y aura quelque chose de triste et de sévère, comme pour leur reprocher leur indifférence, sinon leur ingratitude. »

Le *Matin* écrit :

« On peut faire tout le bruit qu'on voudra de ce procès en corruption : le public commence à comprendre qu'il y avait hier plus de vrais coupables parmi les témoins que parmi les accusés. »

L'*Estafette* s'étonne qu'il n'ait pas été question du fameux procès dont le baron de Reinach menaça par dépêches les ministres et les panamistes de Parlement; menace qui provoqua l'intervention de MM. Floquet, Clémenceau, de Freycinet :

« Du chantage organisé par l'aventurier Cornélius Herz, M. Charles de Lesseps a peut-être sujet de ne point parler. Mais comment M. Floquet, et M. Clémenceau, et M. de Freycinet n'en disent-ils mot ? »

Le *Radical*, la *Lanterne*, la *Marseillaise*, la *Petite République* et d'autres encore proclament l'innocence des trois accusés..... pardon !... des trois témoins.

M. Henry Maret et M. Mayer poussent l'outrage jusqu'à mettre en cause M. le Président de la République :

« Deux choses, dit le *Radical*, ont été démontrées au cours de l'audience.

« La première, c'est que MM. Floquet, Clémenceau, de Freycinet n'ont pas été les seuls qui se fussent intéressés au sort de la Compagnie de Panama; que M. Sadi Carnot lui-même, alors ministre des finances, avait cherché à lui rendre service, et que c'est à lui, à M. Carnot, que M. de Lesseps trouvait bon de rendre compte de quelques-unes de ses démarches. »

Et la *Lanterne* :

« La justification de M. Clémenceau a révélé un fait grave, auquel il n'avait été fait allusion qu'à mots couverts. C'est avec la recommandation de M. Sadi Carnot, alors ministre des finances, que M. de Lesseps s'est présenté chez M. Clémenceau.

« Pourquoi donc M. Sadi Carnot n'est-il pas, lui aussi, témoin au procès ? »

Constatons que les feuilles radicales ne disent pas de mal de M. Pilet-Desjardins.

En vérité, elles doivent quelque gratitude à M. le président de la Cour d'assises.

Celui-ci a fait preuve, vis-à-vis des trois témoins, d'une discrétion remarquable.

PALAIS - BOURBON

Séance du 11 mars

M. de Lamarzelle pose sa question au sujet des dépêches de M. Reinach et Cornélius Herz qui ont été égarées.

M. Ribot répond qu'il est d'usage, à l'administration des télégraphes, de détruire les copies des dépêches pour ne pas accumuler les papiers, mais qu'on en conserve pendant un certain temps les doubles au ministère de l'intérieur. Il a donné des ordres pour qu'on fasse des recherches, et si ces dépêches sont retrouvées elles seront mises à la disposition de la justice.

La discussion de l'interpellation de M. Chiché sur les motifs qui ont déterminé le ministre des finances à accepter la disjonction de la réforme des boissons du budget de 1893 est fixée à mardi.

La Chambre reprend ensuite la discussion de la loi sur les Caisses d'épargne.

Le procès de corruption

Audience du 11 mars

Dès le début de l'audience, un des jurés demande si l'on ne pourrait trouver trace des chèques établis pour les 300,000 francs de M. Floquet.

M. de Lesseps répond qu'on doit trouver trace de ces chèques et que la lettre F a été spéciale à ce compte.

M. Ranc

D. — Vous avez été, avec M. Clémenceau, le 12 juillet, chez M. de Freycinet. Dans quel but ?

R. — Nous voulions seulement empêcher un procès qui pouvait être désastreux.

Je craignais d'avoir contre la République les porteurs de Panama. Je le dis à Clémenceau. J'ignorais et j'ignore encore si les députés ont reçu de l'argent.

M. Lagasse. — Personne ici, sûrement à l'exception de M. Ranc, ne pense ainsi.

M. Bory, ancien député, déclare qu'un sieur Blanchet lui avait proposé 25,000 francs pour chacun des représentants de son département qu'il amènerait à voter le projet du Panama.

M. Ch. de Lesseps se défend vivement d'avoir donné un mandat pareil.

M. Andrieux

M. Cottu me parla de façon peu flatteuse de Reinach et me cita ce fait que le Crédit foncier montrait des dispositions peu bienveillantes pour la Compagnie de Panama, à l'époque du dépôt du projet d'émission des valeurs à lots.

C'est alors que M. de Reinach demanda à la Compagnie 750,000 fr. pour le gouvernement, afin de faire cesser l'hostilité du Crédit foncier, soit par le remplacement du gouverneur, soit par l'ordre qu'on lui donnerait de cesser la guerre.

On se rendit chez M. Clémenceau où l'on parla seulement du remplacement éventuel du gouverneur du Crédit foncier.

En rentrant, M. de Reinach fut ressortir à M. Cottu les avantages de l'entrevue.

M. Lagasse. — Est-ce que M. Andrieux n'estime pas qu'une confiance absolue est due à la liste dictée par Reinach à Stéphane ?

M. Andrieux. — Pour moi, je n'ai aucune confiance en Reinach, mais tous ceux qui sont indiqués sur la liste ont reconnu le fait matériel.

Ceux qui ont nié sont en petit nombre et le plus curieux, c'est qu'ils appartiennent à son intimité et à celle de son gendre.

Les plus ardents contre la loi, en 1886, ont voté le projet de 1888.

Quand j'ai eu en mains les chèques Thierrée, je vis que M. Barbe défavorable en 1886 était devenu favorable en 1888.

Quand, en face de son nom, j'ai vu inscrite la somme de 350,000 j'ai eu la preuve de son revirement de conscience.

M. Barbe ne valait pas ça.

Il n'était que le syndic de l'entreprise de chantage dont j'avais été témoin en 1886.

Une dernière question est posée à M. Andrieux sur la démarche bien connue de Reinach, Rouvier et Clémenceau chez Herz.

M. Andrieux reconnaît que Herz lui a dit que Rouvier et Reinach avaient l'air aussi affolés l'un que l'autre.

A la suite des témoins cités par la partie civile, la Cour entend les personnes appelées par M. Charles de Lesseps à sa décharge.

Tous interrogés par M. Barboux, leurs explications tendent à prouver :

1^o Que l'entreprise du Panama était bonne ;

2^o Que les travaux ont été bien conduits.

M. Georges Thiébaud, publiciste, dépose sur les démarches qu'il a faites pour la reconstitution de la Compagnie de Panama.

M. Dupuy, sénateur, directeur du *Petit Parisien*, s'explique sur la publicité de ce journal à l'égard du Panama.

Incident Chantagrel-Souligou

M. Souligou affirme que, jamais, il n'a fait de tentative de corruption auprès de M. Chantagrel.

M. Chantagrel maintient fermement sa déclaration.

En face l'un de l'autre, les deux témoins s'interpellent avec la plus grande violence.

Mme Cottu

Est citée à la requête de M. Charles de Lesseps.

M. Soinoury a fait les offres suivantes au témoin :

Si vous avez des pièces compromettantes, QUELQUE CHOSE DE TANGIBLE QUE JE PUISSE MONTRER AU MINISTRE CONTRE UN MEMBRE QUELCONQUE DE LA DROITE, je pourrais encore faire quelque chose pour vos amis.

Le lendemain, M. Nicolle lui apportait des permis de communiquer.

L'avocat général se levant aussitôt requiert la comparution de MM. Soinoury et Nicolle qui, dit-il, ne peuvent rester sous le coup de l'accusation criminelle faite contre eux devant la Cour.

Le président ordonne leur citation pour lundi.

M. Barboux, se levant, requiert qu'ils soient entendus, audience tenante, et qu'ils soient mandés par téléphone.

M. Berton

Pendant qu'on mande MM. Soinoury et Nicole, le secrétaire de M. Cottu dépose sur tous les faits indiqués par M. Cottu et les confirme absolument pour la part qu'il a prise.

Incident Andrieux-Deschamps

M. Deschamps, le correspondant d'Arton, est appelé à la barre et M. Andrieux s'y présente en face de lui.

M. Deschamps reconnaît bien avoir reçu la lettre d'Arton à laquelle M. Andrieux a fait allusion, mais il déclare l'avoir brûlée.

Malgré une menace de saisie, le sieur Deschamps persiste dans son dire.

M. Andrieux, en réponse à de nombreuses interrogations, déclare que le sens de la lettre d'Arton était qu'il avait au Palais-Bourbon comme protecteur l'une des plus hautes personnalités.

— Quelle est cette haute personnalité? demande-t-on à M. Andrieux.

M. Andrieux. — Je ne puis en dire plus.

Un avocat. — M. Andrieux qui a fait le serment de dire ici toute la vérité doit par cela même indiquer ici le personnage dissimulé par le trou percé dans la liste d'Arton.

M. Andrieux. — Les conditions dans lesquels j'ai eu la liste me le défendent, on l'a compris, et ma qualité d'avocat m'impose précisément le secret professionnel.

M. Allain-Targé

M. Allain-Targé, ancien ministre de l'intérieur déclare, que M. de Lesseps l'aurait menacé de le combattre lui et le gouvernement à cause de l'opposition qu'il manifestait en 1883 contre le Panama.

M. Ch. de Lesseps s'élève énergiquement contre ce dire.

L'incident Soinoury

M. Soinoury arrive à la barre et oppose un démenti formel à la déposition de M. Cottu.

Celle-ci, confrontée avec le témoin, maintient ses affirmations de la façon la plus formelle.

L'audience est renvoyée à lundi matin.

Démission du ministre de la justice

L'audience de samedi a été particulièrement importante par la déposition de M. Cottu sur les tentatives de chantage dont elle a été l'objet de la part de M. Soinoury, ancien directeur de la Sûreté générale.

Un important débat aura lieu aujourd'hui, à la Chambre. Plusieurs demandes d'interpellations sont déjà déposées.

A la suite de ces incidents, M. Bourgeois, ministre de la justice, a adressé à M. Ribot, président du conseil, la lettre suivante :

« Monsieur le président du conseil,
» En présence de la déposition faite aujourd'hui aux assises par M. Soinoury, déposition qui ne dégage pas, comme je le jugeais indispensable, le garde des sceaux, et qui n'établit

pas, conformément à la vérité, que je n'ai jamais, ni directement ni indirectement, permis à qui que ce soit de faire, relativement au procès de Panama, aucune démarche auprès de M^{me} Cottu, je considère comme nécessaire de reprendre ma liberté.

» Je ne veux pas que le soupçon puisse subsister un seul jour d'un acte qui serait contraire à mon honneur, et pour détruire ce soupçon par tous les moyens que je croirai utiles, j'ai besoin de n'être pas arrêté par mon devoir de membre du gouvernement.

» Je vous prie de bien vouloir, en conséquence, transmettre ma démission à M. le Président de la République.

» Veuillez agréer, Monsieur le président du conseil, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» LÉON BOURGEOIS. »

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Samedi, le conseil a examiné la question du renouvellement partiel de la Chambre des députés. Il s'est prononcé en principe pour la proposition de la loi actuellement soumise à la Chambre.

COMMISSION DE L'ARMÉE

La commission de l'armée a décidé la création de généraux d'armée en temps de paix et en temps de guerre; mais elle a fixé la limite d'âge à 65 ans au lieu de 67.

LE RECRUTEMENT DES INSTITUTEURS

On se préoccupe au ministère de l'instruction publique de la grande difficulté que présente le recrutement des écoles normales d'instituteurs.

Le nombre des candidats a subi une réduction des trois quarts en dix années, et les causes sont attribuées à la modicité du traitement et aux obligations du service militaire.

Un projet de réforme est à l'étude.

On annonce la mort de M. Raoul Duval, ancien sénateur.

M. Labussière, député de l'Allier, dont le nom a été relevé dans le carnet d'Arton, proteste énergiquement par une lettre adressée au journal auteur de la publication.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Le *Journal officiel* publie le résumé des opérations du 1^{er} au 10 mars 1893 :

Dépôts..... 4,177,069 fr. 12
Retraits..... 31,983,173 69

Excédent des retraits. 27,806,104 27

Ce qui porte les excédents de retraits du 1^{er} janvier au 10 mars 1893, à 131,395,474 fr. 76 centimes.

AU REICHSTAG

On écrit de Berlin que la discussion du budget de la guerre a continué au Reichstag. Le ministre de la guerre a soulevé un vif incident, en répondant à M. Bebel, qui s'était plaint des mauvais traitements subis par les soldats et de la conduite des officiers à l'égard de leurs hommes et des civils.

Le ton provocant du ministre n'a point effacé l'impression causée par les paroles de M. Bebel, bien au contraire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 mars 1893.

La publication à l'*Officiel* des opérations des Caisse d'épargne pendant la première décade de mars a enrayé le mouvement de reprise ébauché en prévision du détachement du coupon du 3 0/0. Aussi ce fonds reste à 97.80 et le 4 1/2 à 106.

L'action de la Banque de France monte à 3,925.

Le Crédit Foncier se maintient à 985. L'abaissement du taux de l'intérêt de l'argent qui résulterait d'un déplacement en baisse du cours des rentes françaises, ne peut qu'être favorable au Crédit Foncier pour ses emprunts.

La Société Générale reste bien tenue à 475. Les bénéfices nets réalisés fin janvier se chiffrent par 3,761,000 en chiffres ronds.

Le Crédit Lyonnais est sans changement à

777, en attendant qu'on soit fixé sur le chiffre de son dividende qui sera probablement de 30 fr.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 498. Outre sa réserve statutaire, cette société a constitué d'importantes réserves spéciales et supplémentaires.

Les obligations de la Société des Eaux Minérales de Montchanson sont en progrès à 276.25. Le prochain coupon semestriel de 7.50 sera payé le 1^{er} avril à la Caisse de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli.

Les Chemins Economiques sont à 425 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 13 MARS

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 16°
Ce matin, à 8 h.		+ 11°
Midi,	753 m/m	+ 14°
Hausse	» m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 8°

Nous recevons la lettre suivante :

« Saumur, le 13 mars 1893.

» A Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*.

» Monsieur,

» Dans votre numéro du 12 mars, vous signalez vivement et justement à l'indignation publique une brochure pornographique ornée de dessins obscènes, éditée à Saumur par un imprimeur de la localité.

» Je n'ai point à rechercher les auteurs de cette malpropreté; mais, imprimeur saumurois, je déclare hautement et publiquement que la brochure en question n'a été ni présentée, ni acceptée, ni composée chez moi, et que je décline formellement et catégoriquement la responsabilité.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» L. PICARD, imprimeur,
» 35, rue Dacier, à Saumur. »

Une excellente mesure

Les commerçants se sont plaints à diverses reprises qu'il n'existât aucun recueil officiel des tarifs de chemins de fer. Par une circulaire du 22 février, le ministre des travaux publics vient, dans le but de leur donner satisfaction, d'inviter les Compagnies à prendre des dispositions pour faire disparaître cette lacune.

Cette mesure est excellente. Le recueil publié par la maison Chaix n'avait qu'un inconvénient : son prix était très élevé et il contenait des erreurs.

D'autre part, les renseignements fournis par les gares étant toujours donnés sans aucune garantie, les expéditeurs n'avaient aucun moyen d'établir eux-mêmes d'une façon certaine la taxation de leurs lettres de voiture.

La création d'un recueil officiel mettra fin à cet état de choses et les Compagnies ne pourront plus rien réclamer au-delà des taxes indiquées.

UN COMMERCANT.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 10 mars 1893

M. Peton, maire, met aux voix la nomination d'un secrétaire : M. Coutard est élu par 17 voix contre 5 données à M. Doussain.

M. Lamy donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. Coutard demande la parole après cette lecture et déclare que n'ayant pu, par suite de son absence, se prononcer sur l'emprunt de 600,000 fr., il tient à faire connaître que, s'il eût été présent, il n'eût voté qu'un emprunt de 400,000 fr. au lieu de 600,000 fr.

On aborde aussitôt la question du marché couvert. M. le Maire expose au Conseil le pro-

jet de M. Galbrun, qui consisterait à établir ce marché à la cale du quai de Limoges, sur une longueur de 40 mètres, avec une profondeur de 8 ou 9 mètres. Ce projet reviendrait à 40,000 fr., environ 100 fr. par mètre carré; il est économique, mais les Ponts et Chaussées y sont hostiles, il faudra en appeler au ministre des travaux publics, ce qui peut occasionner des retards interminables.

M. Contard combat le projet, qui, en outre des inconvénients signalés ci-dessus, présentera encore celui des inondations, dès que les eaux atteindront seulement l'étiage de quatre mètres.

M. le Dr Besnard demande à combien pourra s'élever le produit de la location des places; de plus, il est d'avis qu'on se prononce enfin sur l'emplacement.

M. Peton évalue le produit à une somme de deux mille à trois mille francs.

M. Coutard insiste pour l'adoption du projet qui consiste à établir le marché sur l'emplacement de l'hôtel du Belvédère. Ce projet n'est pas aussi coûteux qu'on veut bien le dire et pourrait être réalisé avec les ressources de l'emprunt. Il aurait le double avantage d'assainir ce quartier et de procurer du travail aux ouvriers.

A ce moment la discussion devient générale, chacun donne son avis, soutient le projet qui lui est cher; les chiffres se croisent. M. le Maire répond du bout des lèvres à M. Coutard, qui insiste pour qu'on mette à l'étude le projet d'expropriation de l'hôtel du Belvédère et des immeubles voisins.

Un autre demande qu'on réunisse les propriétaires et qu'on écoute leurs propositions, ce qui fait sourire M. Boisson et lui donne l'occasion d'exposer à ses collègues les mécomptes qui les attendent, aussi bien dans une entente amiable que devant le jury d'expropriation.

M. le Dr Besnard demande le renvoi de la question à l'étude; M. Langlois appuie cette motion, qui est adoptée, le Conseil comprenant enfin que ce n'est pas encore de cette discussion que jaillira la lumière.

La question du kiosque est moins discutée: il semble que les flots d'harmonie qui doivent en sortir se répandent à l'avance sur le Conseil.

Le projet de M. Roland de l'établir au Champ de foire est rejeté avec perte et fracas. Le Conseil ne juge pas nécessaire d'ajouter ce supplément de délices aux joies subreptices du paradis de Mahomet que certains de nos concitoyens vont déjà chercher dans ces parages. M. Roland déplore ce vote, ce qui procure à M. Bribard l'occasion de rompre une lance avec lui.

Quelqu'un propose de le placer en face l'immeuble occupé par M. Petit-Salmon pour qu'il masque moins la Mairie; mais, à l'unanimité moins deux voix, l'emplacement actuel est accepté. Il sera donc édifié sur le *fromage*, comme disent les gens qui ne respectent rien.

M. le Maire fait connaître que le constructeur offre un rabais de 500 fr., si l'on veut adopter les mesures de 7 mètres et demi au lieu de 8 mètres. En outre, l'objet serait livré plus vite, le constructeur ayant un stock de commandes dans ces dimensions. Donc, 6,500 francs au lieu de 7,000 fr.; économie de temps et d'argent, adopté haut la main... et à bientôt la musique. (A suivre.)

Le concert de l'« Harmonie »

Je vous demande pardon, cher lecteur, de revenir sur le concert donné jeudi dernier par l'*Harmonie Saumuroise*. Cette soirée m'a paru si intéressante, si belle, que je me permets d'insister. Les sacrifices que cette société musicale s'impose sous la présidence de M. de Grandmaison, le choix délicat des morceaux exécutés et la valeur des artistes lyriques qui se sont fait entendre, la nouveauté, la grandeur de l'œuvre de MM. Lionel Bonnemère et Toulmouche, tout enfin m'engage à m'étendre longuement sur ce concert.

L'*Harmonie Saumuroise* continue sa mar-

che dans la voie du progrès. M. Gonbeault tient absolument ses élèves dans sa main et sait leur communiquer son goût, sa science musicale, le sentiment des moindres nuances et la cadence des mouvements qu'il observe avec une scrupuleuse ponctualité.

Ce résultat est dû aussi à l'ascendant que M. de Grandmaison a pris sur ces jeunes gens. A plusieurs reprises, dans des toasts portés par lui aux diverses réunions de l'*Harmonie*, M. de Grandmaison a insisté d'une façon toute particulière sur l'assiduité des musiciens aux répétitions. C'est le seul moyen d'arriver à un résultat. Je suis heureux de constater que ce conseil n'a pas été un vain mot et les membres de l'*Harmonie* doivent en être félicités.

M. Rondeau et M. Dimitri me disaient, vendredi matin : « Alors!... c'est vous qui allez nous éreinter!... » Oui, sous le poids de mes éloges, parce que je vais pouvoir dire à mon aise combien vous m'avez fait plaisir. Tant pis pour votre modestie!

M. Rondeau est un excellent ténor, d'une voix chaude et vibrante qui sait tout aussi bien moduler une phrase dans les hautes sphères de l'idéal que trouver des accents virils et patriotiques. Il l'a bien prouvé dans *Winkelried* et dans *les Gars d'Irlande*.

L'*Ame de la Patrie* a été surtout l'occasion de faire valoir sa science lyrique et dramatique qui ont soulevé les bravos de la salle entière.

Bien que souffrant d'un rhume qui a nui à la limpidité de sa voix, M. Dimitri a fait merveille; c'est à peine si l'on s'est aperçu de son indisposition. Avec quelle perfection il a dit l'air de la *Jolie Fille de Perth* et le duo des *Pêcheurs de Perles*, deux œuvres très remarquables de Bizet. Il n'a pas hésité à suppléer par les *Deux Grenadiers*, de Mendelssohn, M. Gonbeault qu'une bronchite a empêché de jouer. La voix de M. Dimitri est bien nourrie, et dans l'*Ame de la Patrie*, il a eu des passages superbes de tristesse et de désespoir comme aussi d'espérance.

M. Calvel s'est mis de la partie et a chanté deux chansonnettes comiques qui ont fait une heureuse diversion à la musique sérieuse. Il a pu juger lui-même combien il a fait plaisir par les rappels jetés au milieu des applaudissements. Mais il nous a surtout joué un petit tour de bon aloi en entonnant son : « J'aime le chant du cor », une réminiscence de Dubulle!!

J'arrive à M^{lle} Lavigne que j'ai gardé la dernière; cette remarquable cantatrice possède une voix de contralto d'une rare pureté. C'est avec une charmante simplicité qu'elle dit et détaille tous les passages des maîtres. Elle a de magnifiques notes graves qu'elle a du reste bien fait valoir dans l'*Arioso de Dimitri*.

Mais rien ne vaut la façon dont elle a chanté les *Coccinelles*; on sait comme Massenet s'entend à traiter les scènes d'amour, et à quel point il a le don des suavités et des tendresses. Il a été hautement secondé par M^{lle} Lavigne qui nous en a fait goûter tous les détails avec une infinie perfection et une rare délicatesse.

Je tais à regret le nom de l'accompagnateur de l'*Harmonie Saumuroise*.

Je veux cependant lui dire une phrase que j'ai entendue répéter dans la salle : On ne sait parfois lequel des deux le plus admirer du chanteur ou de l'accompagnateur. C'est bien vrai.

Me voici à la partie principale du concert, l'*Ame de la Patrie*. A plusieurs reprises, on a cité ici les auteurs, M. Lionel Bonnemère pour le livret et M. Toulmouche pour la musique. On a dit également que M^{lle} Lavigne et MM. Dimitri et Rondeau en étaient les créateurs, que cette pièce patriotique n'a jamais été jouée en province, mais une fois seulement à Paris, au Cercle militaire. Il est donc inutile de revenir sur ces détails.

Un mot seulement du poème : L'idée qui a inspiré M. Bonnemère est des plus heureuses; il faudrait reproduire le livret en entier pour en montrer toutes les beautés; qu'il me suffise, vu le cadre restreint dont je puis disposer, de citer seulement quelques passages.

Un soldat breton vient d'être blessé à mort

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etudes de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Aux enchères publiques
EN 15 LOTS

Avec faculté de réunion

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet,

1° La Propriété de Moyer

Située communes de Verrie et de Chenehutte-les-Tuffeaux;

Sur la mise à prix de 98,150 fr.

2° Une CAYE, à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 47;

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

3° Et un PRÉ, commune de la Ménitrie (arrondissement d'Angers);

Sur la mise à prix de 12,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le Lundi 20 Mars 1893, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente;

2° A M^e LE BARON, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3° Et à M. LUDOVIC PROUST, à Saumur, rue Dacier, n° 43.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{mes} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 5.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Plusieurs LOGEMENTS

Et petits Jardins

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

M^e LECOY, avoué à Saumur, demande un PETIT CLERC sachant bien écrire.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLE

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD - BRÉHIN

SUCESSEUR

13, quai Saint-Nicolas - SAUMUR

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 4 » 1/2 l. » 60

Pois Amieux, — 4 10 — » 65

— tr. fins, — 4 65 — » 70

Haricots verts, — » 90 — » 60

— Amieux — 4 » — » 65

— tr. fins, — 4 50 — » 90

Asperges sult^{es}, boîte, 4 40 et 4 85

— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langoustes

Saumon, Filets de hareng à l'huile,

Harengs marinés, Maquereaux, etc.

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON
Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^e

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

59 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Comme un vase trop plein qu'une seule goutte fait déborder, le cœur de Marthe ne peut contenir les sentiments qui l'emplissent. Les paroles de Claudine ont suffi, elle s'est sentie vaincue et terrassée par une émotion plus forte que sa réserve et sa fierté, plus forte enfin que sa volonté!...

— Allons, allons, mes enfants, s'écrie le bon curé; pas d'émotions, pas de larmes auprès d'une convalescente : de la joie, du bonheur! N'est-ce pas, monsieur l'ingénieur?

André n'entendait pas. Cet explosion de la douleur de Marthe la torturait.

Ne pouvoir aller à elle, ne pouvoir dire à cette chère délaissée, à cette jeune abandonnée, que son cœur lui appartient tout entier, que près de lui elle trouverait un asile inviolable, une protection et un dévouement absolus!

Non; André doit se taire encore; mais bientôt il parlera, car cette terrible attente ne peut se prolonger...

Absorbé en lui-même, écoutant sa pensée, André ne s'est pas aperçu que le vieux curé se disposait au départ.

— Au revoir, ma bonne Claudine, disait-il, au revoir, mademoiselle Marthe.

Le jeune homme, rappelé à la situation, s'approche à son tour et fait également ses adieux.

— Et vous, monsieur l'ingénieur, est-ce au revoir aussi que vous allez nous dire? Ah! que de regrets votre départ a laissés chez nous! Mon pauvre François en avait le cœur tout marri, il avait l'air d'une âme en peine, le cher garçon. Est-il vrai que vous alliez partir dans des pays lointains? Ah! si une bonne vieille mère osait vous dire ce qu'elle pense... reprend Claudine avec un peu d'hésitation.

— Dites, dites, je vous en prie. Voyons, que pensez-vous?...

— Eh bien, monsieur l'ingénieur, je pense que pour être content de son sort, il n'est point nécessaire de s'en aller au loin, de quitter son pays, ses amis... Il me semble qu'à votre âge — excusez-moi, monsieur, car vous voici un homme fait — qu'une bonne et honnête femme à chérir, de beaux enfants à élever, cela vaudrait peut-être mieux que de s'en aller

vivre tout seul et sans bonheur. Pardonnez-moi, monsieur l'ingénieur, d'oser vous faire entendre une telle parole... Mais c'est pour votre bien, ce que j'en dis.

— Je n'en doute pas, ma bonne Claudine; et, de plus, je pense tout à fait comme vous. Oui, vous avez raison, s'en aller loin, vivre seul et sans bonheur, c'est une triste chose.

— Eh bien, mais alors, qui vous condamne à ce triste sort? Il ne doit pas être malaisé à monsieur l'ingénieur de trouver une gentille et brave fille pour en faire sa compagne. C'est donc, monsieur, que vous n'y avez point songé ou n'en avez point cherché?

— Si fait, ma bonne Claudine, j'y ai songé; et sans l'avoir cherchée, j'ai trouvé, comme vous le dites, une gentille et brave fille dont j'aurais bien voulu faire ma compagne, mais cette jeune fille n'a pas voulu de moi.

— Eh! mon Dieu, si celle-là n'a pas su comprendre le bonheur qui lui advenait, n'y en a-t-il pas d'autres dont l'esprit serait plus fin et le cœur d'une plus grande clairvoyance? M'est avis, monsieur, que vous n'auriez qu'à choisir.

— C'est impossible; voyez-vous, ma bonne Claudine, il y a une raison pour que je n'en

choisisse jamais d'autre, c'est que celle-là qui m'a refusé a pris tout mon cœur, et ne puis plus aimer une autre femme qu'elle.

— Je ne peux croire ni comprendre ce que vous me dites là, monsieur l'ingénieur. Cette fille est donc aveugle ou sans âme?

— Sans âme, je ne le crois pas, ma bonne Claudine; la seule raison, c'est qu'elle ne m'aime pas... Que lui importe alors que je m'en aille vivre seul et sans bonheur! dit André, dont le regard ardent et anxieux cherchait les yeux de Marthe.

Claudine était simple et rustique, mais elle était femme et surtout femme de cœur; avec la vive intuition de son sexe, elle comprit tout... Que d'obscurités dans la vie de la jeune fille lui furent subitement expliquées!... Pourrait-elle douter, d'ailleurs; Marthe, debout, se soutenait à peine, sa main nerveuse s'appuyait frémissante sur l'épaule de Claudine, elle avait la tête inclinée et de ses longues paupières abaissées elle essayait de voiler son cœur...

Alors, d'un mouvement tout à la fois tendre et impérieux, Claudine força la jeune fille à relever le front.

(A suivre.)